



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunion : 12/11/2024

Horaires : 14h30 Visio / Présentiel

Président(e) : Mr Mazouz BELGHARBI

Présent(e)s : Mmes Chantal DELOGE, Laëtitia CHALEIL, Geneviève DAUGA
Mrs. Jacques ADGE, Patrick BOUDREAUULT, Francis DAUSSEING, Jean-Claude LAFFONT, Anthony MAZZOTTA, Roland MAURIN, Christian VIDAL

Assiste : Mr Cyril DURAND

Point d'actualité

Un point sur les rencontres de la semaine est effectué.

Un match arrêté transmis en CRD : Régional 2, FC Comtal / Garonne Gascogne

Match transmis en CRRM : Régional 3 St Orens / Fc Briolet

Forfait enregistré, en Féminines Futsal : AS Tolosa contre Toulouse Futsal Club (0-3F)

Retours FMI

Après les dysfonctionnements constatés sur la nouvelle version, il a été rappelé la conduite à suivre en cas de problème de feuille de match informatisée.

L'ancienne version est disponible en téléchargement sur le site de la Ligue en cas de souci et une fiche "Incident FMI" est à compléter par les clubs en cas de feuille de match papier.

Au vu des nombreux blocages, la CRGC **exempte les clubs d'amendes** pour FMI **non transmise ou hors délais** du début de saison **jusqu'à ce jour**.

Reprogrammations

L'intégralité des rencontres reportées sans date, à la suite d'arrêtés municipaux ou en raison de la journée jeunes sans match en soutien aux éducateurs de l'US Colomiers, ont toutes été reprogrammées (180 rencontres environ).

Les nouvelles dates des rencontres sont toutes disponibles sur FootClubs et sur le site de la L.F.O.

U14 Territoire

Il a été rappelé avant le début de la compétition, que

- les 11 vainqueurs de groupe accèdent en U14R.
- pour la douzième et dernière place d'accession, en application de l'article 88 des règlements de la LFO qui fixe les règles de départage, les seconds éligibles des onze poules seront classés en fonctions du nombre de points qu'ils auront obtenu contre les équipes classées de la première à la cinquième place dans leur poule.
- cas particulier : si une équipe réserve ou une équipe qui ne peut accéder (entente) termine première de sa poule en U14T, c'est le second de cette poule qui accèdera. L'équipe classée troisième ne pourra concourir à l'accession.

Astreinte compétitions

Lors de l'ensemble de la saison 2024/2025, la permanence de la L.F.O. sera à la disposition des clubs tous les week-ends du vendredi 16h au dimanche 9h en cas d'urgence pour les compétitions (accident, forfait, arrêté municipal...)

Le numéro et l'adresse mail de contact **seront les mêmes** toute la saison :

URGENCE LFO : 06.01.07.53.20

permanence@occitanie.fff.fr

Nous vous rappelons que tout mail adressé aux autres boîtes de la LFO après le vendredi 16h se seront traités que le lundi qui suit.

Mouvements de la commission

A la suite de l'assemblée générale électorale de la L.F.O., Mesdames Laëticia Chaleil, Chantal Deloge et Monsieur Mazouz Belgharbi, informent la commission qu'il s'agit de leur dernière réunion au sein de la CRGC.

Les membres de la CRGC regrettent ces départs, et les remercient unanimement pour leur disponibilité et leurs compétences apportées au service de la commission, des clubs et du football régional au quotidien, et leur souhaitent pleine réussite dans leurs futurs projets personnels.

Le Président
Mazouz BELGHARBI

Le secrétaire de séance,
Cyril DURAND